

# TITRE VII # CHALLENGE NATIONAL BERNARD JEU

## CHAPITRE I # DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Article 1 - Conditions de participation

Il s'agit d'une compétition par équipes. Chaque équipe est composée de dix joueurs (cinq garçons et cinq filles) en respectant les catégories suivantes : un **poussin/benjamin**, un minime, un cadet, un junior, un **senior/vétéran**. Les équipes peuvent être incomplètes (voir article 3).

Chaque joueur(se) de l'équipe ne peut disputer qu'un seul tableau correspondant à sa catégorie d'âge.

Un(e) seul(e) joueur(se) de l'équipe peut participer à la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

Une équipe ne peut comporter au plus que deux mutés et deux étrangers.

### Article 2 - Echelons

Le challenge Bernard Jeu comporte deux échelons : national et régional. L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national.

### Article 3 - Engagements

Au moment de l'engagement, les clubs doivent donner, pour les catégories représentées, le nom et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé.

A l'échelon national, les équipes peuvent être incomplètes mais au moins huit catégories doivent être représentées.

A l'échelon régional, les équipes peuvent être incomplètes mais au moins six catégories doivent être représentées. Toutefois, le comité directeur de la ligue peut modifier, sans dépasser huit, le nombre minimum de catégories représentées.

### Article 4 - Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

## CHAPITRE II # ORGANISATION SPORTIVE

### Article 5 - Echelon national

#### 5.1 - Qualification des équipes

~~Trente-six~~ Vingt-quatre équipes sont qualifiées de la manière suivante :

- une équipe par ligue,

~~—complété à trente-six par un quota fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'équipes ayant participé dans chaque ligue~~ les places restantes et/ou vacantes sont attribuées aux ligues qui auront eu le plus d'équipes participantes à l'échelon régional.

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe au niveau national.

## 5.2 - Déroulement de la compétition

Dans chacune des dix catégories, les joueurs sont répartis d'après le dernier classement officiel national diffusé, dans des poules de trois participants. Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3.

A l'issue des poules, les participants sont placés dans un tableau de 32 en respectant l'article 17.3 titre I.

Le tableau final se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

## 5.3 - Classement des équipes

Un classement des équipes est effectué suivant le barème ci-après.

Les points des deux dernières lignes du barème ne s'appliquent qu'aux joueurs non concernés par une des cinq premières lignes.

Un bonus de trois points est attribué à chaque équipe complète.

Le classement se fait par ordre décroissant des points.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue suivant la procédure décrite ci-après :

- a) équipe ayant le plus de catégories représentées ;
- b) équipe ayant la meilleure place, puis la deuxième meilleure place et ainsi de suite ;
- c) équipe ayant le(la) joueur(euse) le(la) plus jeune.

## Article 6 - Echelon régional

La ligue définit :

- le déroulement sportif de l'échelon ;
- le nombre minimum de catégories représentées ;
- le nombre maximum d'équipes pouvant participer ;
- le barème pour le classement des équipes est établi à partir du barème de l'échelon national avec l'adaptation suivante : les joueurs non qualifiés pour le tableau final, à l'issue des poules, marquent un point de moins que les participants au premier tour du tableau final.

Vainqueur	7 points
Finaliste	6 points
Demi-finales	5 points
Quarts de finale	4 points
Huitièmes de finale	3 points
Seizièmes de finale	2 points
Troisièmes de poule	1 point